

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 27 novembre 2014 portant rattachement d'activités relatives à la gestion des ressources informationnelles et des archives auprès du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile**

NOR : DEVA1427087S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire;

Vu l'avis du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile en date du 5 novembre 2014,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Les activités relatives à la gestion des ressources informationnelles et des archives sont rattachées au secrétaire général.

Ces activités comprennent:

- la veille et la capitalisation;
- la maîtrise d'ouvrage du système de management de l'information et des documents (SMID);
- la conduite de la politique de conservation et de valorisation du patrimoine historique;
- la gestion des archives de l'administration centrale et des services à compétence nationale de la direction générale de l'aviation civile.

#### Article 2

Le secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 27 novembre 2014.

*Le secrétaire général de la direction générale  
de l'aviation civile,*  
F. MASSÉ